

## STÉPHANIE DELAPORTE

Avocat au Barreau du Val-de-Marne

1 avenue De Lattre de Tassigny 94130 Nogent-sur-Marne France

Téléphone: +33 1 48 75 96 25 Fax:+33 9 72 37 18 11

e-mail: <a href="mailto:stephanie@delaporteavocats.fr">stephanie@delaporteavocats.fr</a>
SITE: <a href="https://delaporte-avocats.fr">https://delaporte-avocats.fr</a>

#### **DOMAINES D'INTERVENTION**

# **Droit des affaires:**

- Entreprises en difficulté,
- Droit des sociétés
- Droit commercial

#### **Droit Immobilier:**

- Recouvrement de charges de copropriété; litige en copropriété,
- Baux (négociations, conclusions, contentieux)
- Cessions immobilières (Promesses de vente, réitération, contentieux).

## **Droit Patrimonial:**

 Divorce, succession, faillite personnelle, caution, droit bancaire

## **FORMATION**

- 2022 D.U de Médiateur (2<sup>éme</sup> partie) IFOMENE
- 2021 D.U de Médiateur (1ère partie) IFOMENE.
- 1999 : Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
- 1998 : DESS Droit des affaires, Paris XII (UPEC)

### **PRESTATION DE SERMENT**

Paris, 13 janvier 2000

## **LANGUES ETRANGERES**

Espagnol Anglais La satisfaction d'un client dépend de la pertinence des choix stratégiques de son Avocat. Maître DELAPORTE adapte toujours son raisonnement aux besoins de ses clients pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Stéphanie DELAPORTE a débuté sa carrière en 2000 comme collaboratrice du Cabinet Bernard LAGARDE spécialisé dans la fiscalité des entreprises en difficulté.

Elle a ensuite participé, en 2006, à la création d'un cabinet de droit des affaires, en tant qu'avocat senior, intervenant en difficulté des entreprises avec Valérie DUTREUILH.

En janvier 2011, Stéphanie DELAPORTE a créé son propre cabinet. Elle s'est associée à Laurent HOUARNER pour créer la AARPI HD AVOCATS en novembre 2012 où elle était responsable de pôle entreprises et commerce.

Forte de cette expérience, elle a de nouveau exercé à titre individuel de juillet 2017 à janvier 2023.

Elle s'est formée en 2021 et 2022 pour obtenir le diplôme de médiateur. Elle est inscrite au CNMA.

Sa pratique professionnelle expérimentée, notamment en contentieux judiciaire, la conduite à traiter de problématiques de droit des entreprises en difficultés, droit immobilier, de droit des contrats, contentieux de la responsabilité, de cautionnement et plus largement de droit des affaires.

Stéphanie DELAPORTE assiste tant les particuliers, que les entreprises et plus particulièrement les chefs d'entreprises comme les syndics, dans tous les domaines de leurs activités.

### **BENEVOLAT**

Présidente des comités d'engagement pour le compte de l'Ordre des Avocats SEINE AMONT INITIATIVE / VAL DE MARNE ACTIF SEINE AMONT INITIATIVE / VAL DE MARNE ACTIF pendant 10 ans.

Après plusieurs années en qualité de membre des comités d'engagements aux côtés d'entrepreneurs, banquiers, experts-comptables, organismes d'accompagnement, etc., elle s'est vu confier la présidence de certains comités au sein de cette association locale qui s'appuie sur le « réseau Entreprendre » au niveau national.